

Fiche d'inscription

Faisant office de devis

Collectivité : _____

Intitulé de la formation : _____

Date et Lieu de la formation : _____

Nom et prénom du stagiaire : _____

Fonction : _____

Prise en charge des frais de formation Collectivité DIF Elu

Adresse de facturation : _____

SIRET de la collectivité : _____

Coordonnées CHORUS PRO : _____

Pour les formations en journée entière, souhaitez-vous une réservation du déjeuner avec le groupe (non compris dans le tarif de la formation) ? oui non

Inscription obligatoire à retourner par courriel :

formation@amf53.asso.fr

Date, signature et cachet de la collectivité

Joël BALANDRAUD

Président



Les informations recueillies via ce formulaire d'inscription sont destinées à un usage strictement interne de l'AMF53. Vos données ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), vous bénéficiez du droit d'accéder, de modifier, de supprimer ou d'effectuer toute autre action en rapport avec les données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits par simple demande écrite en vous adressant à contact@amf53.asso.fr



Organisme agréé par le ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux - SIRET 441 506 482 00039

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52530100653 auprès du préfet de région PAYS-DE-LA-LOIRE

Conditions générales

Contact

Association des Maires, Adjoints et Présidents de communautés de la Mayenne
Maison des collectivités – 21 rue Ferdinand Buisson – Bât. F
53810 CHANGÉ
02.43.59.09.00
formation@amf53.asso.fr

Inscriptions

L'AMF 53 est agréée pour la formation des élus par le ministère de l'Intérieur. Les frais engagés par l'élus qui participe à ses formations sont donc remboursés :

- Soit au titre des crédits formation inscrits dans le budget de la collectivité. Il s'agit d'une dépense obligatoire pour la collectivité (Article L.2123-14 du CGCT). Dans ce cas, l'inscription est effectuée au moyen de la fiche d'inscription proposée ci-après au moins 8 jours avant la session. Elle est adressée par courriel à : formation@amf53.asso.fr
- Soit au titre de droit individuel à la formation (DIF) dédié aux élus. L'inscription est alors effectuée via la plateforme « [MonCompteFormation](#) ». Vous pouvez consulter le [guide du financement de la formation en lien](#).

Une convocation est adressée par l'AMF 53, par courriel, confirmant les modalités de déroulement de la session.

Toute inscription annulée dans les 8 jours précédant la date de formation est facturée.

Le nombre de places est limité.

Un minimum de 8 personnes inscrites est nécessaire pour maintenir une session.